

A.S.A de VENDOIRE
Mairie
24320 VENDOIRE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE DES
PROPRIÉTAIRES**

Séance du 19 MARS 2026 à 14h00

Nombre de propriétaires	
En exercice	11
Présents	5
Représentés	1
Absents	5

L'assemblée des propriétaires, sur convocation adressée le 05 Mars 2026, s'est réunie à la mairie de Venduire sous la présidence de JUIN François

Mr HASCOET Xavier est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION AP 2026 - 1

Objet : rapport d'activité

Le président présente son rapport sur l'activité de l'ASA et sur sa situation financière en s'appuyant sur le dossier de gestion réalisé par l'ADHA24.

Ce dossier de gestion est annexé à cette présente délibération, il a été présenté lors de l'assemblée des propriétaires.

L'Assemblée de propriétaires, après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré (Abstention :

- Voix Pour : 6 - Voix contre : 0), décide :

- **D'approuver** le rapport d'activité présenté par le président

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
HASCOET Xavier



Le Président,
JUN François



A.S.A de VENDOIRE
Mairie
24320 VENDOIRE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE DES
PROPRIÉTAIRES**

Séance du 19 MARS 2026 à 14h00

Nombre de propriétaires	
En exercice	11
Présents	5
Représentés	1
Absents	5

L'assemblée des propriétaires, sur convocation adressée le 05 Mars 2026, s'est réunie à la mairie de Venduire sous la présidence de JUIN François

Mr HASCOET Xavier est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION AP 2026- 2

Objet : indemnité membres du syndicat

Le Président explique que le Décret 2006-504 du 3 mai 2006, portant application de l'Ordonnance 2004-632 du 1^{er} Juillet 2004, indique dans les articles 22 et 29 que le président, le vice-président et les syndics ayant des fonctions bien identifiées peuvent percevoir une indemnité à raison de leur activité si l'Assemblée des Propriétaires en décide ainsi par une délibération qui en fixe, le principe et le montant, pour la durée de leur mandat.

Ces indemnités sont liées à la charge du travail que représente la fonction et à l'implication reconnue nécessaire pour mettre en œuvre les missions de l'ASA.

Le Président soumet donc au vote de l'assemblée des propriétaires la proposition d'indemnité annuelle suivante :

- Président de l'ASA : 550 € - JUIN François

Il est précisé que le président, vice-président ou syndic, empêché d'assurer sa mission, peut déléguer à un autre syndic. L'indemnité versée sera alors calculée sur la proportion d'activité que chaque syndic réalise, moyennée sur l'année.

L'assemblée des propriétaires, après avoir délibéré (abstention : 0 - voix pour : 6 - voix contre 0), décide :

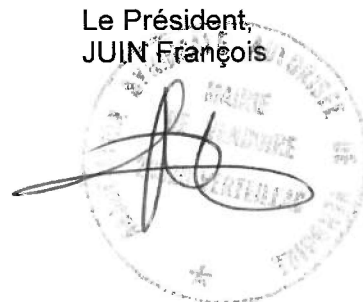
- **DE VALIDER** cette proposition.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
HASCOET Xavier



Le Président,
JUN François



A.S.A de VENDOIRE
Mairie
24320 VENDOIRE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE DES
PROPRIÉTAIRES**

Séance du 19 MARS 2026 à 14h00

Nombre de propriétaires	
En exercice	11
Présents	5
Représentés	1
Absents	5

L'assemblée des propriétaires, sur convocation adressée le 05 Mars 2026, s'est réunie à la mairie de Venduire sous la présidence de JUIN François

Mr HASCOET Xavier est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION AP 2026 - 3

Objet : information tarifs

Le président informe les adhérents qu'après examen des comptes, le Syndicat a délibéré sur la mise en place des tarifs suivants :

- Charges fixes : 190 € HT/ ha appel en Avril
- Charge variable : 0.18€ HT / m³.appel en Octobre

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
HASCOET Xavier



Le Président,
JUN François



A.S.A de VENDOIRE
Mairie
24320 VENDOIRE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE DES
PROPRIÉTAIRES**

Séance du 19 MARS 2026 à 14h00

Nombre de propriétaires	
En exercice	11
Présents	5
Représentés	1
Absents	5

L'assemblée des propriétaires, sur convocation adressée le 05 Mars 2026, s'est réunie à la mairie de Venduire sous la présidence de JUIN François

Mr HASCOET Xavier est élu secrétaire de séance.

**DELIBERATION AP 2026 - 4
Objet : ELECTION DU SYNDICAT**

Monsieur le Président, rappelle que chaque année les mandats de certains membres du Syndicat arrivent à leur terme.

Ainsi, conformément aux statuts de l'ASA, les membres du Syndicat, ci-après désignés, sont renouvelables :

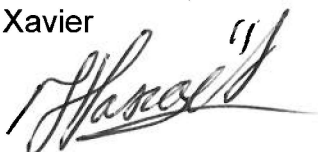
- DEVARIS Pascal
- JADEAUD Stéphane

Après avoir recueilli les candidatures, et en avoir délibéré, l'assemblée des propriétaires (Abstention : 0 - Voix pour : 6 - Voix contre 0), décide :

- D'élire les syndics qui se sont présentés :
 - DEVARIS Pascal
 - JADEAUD Stéphane

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
HASCOET Xavier

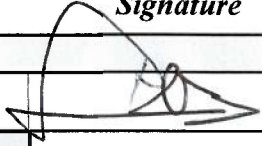
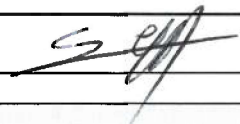
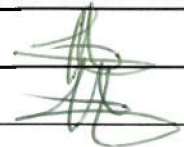
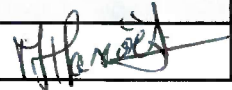



Le Président,
JUN François



ASA de Vendôire
Mairie 24320 VendôireAssemblée des propriétaires
du : 19 mars 2026

Liste d'émargement

Usager - Propriétaire	Souscriptions		Signature
	S1	S2	
DEVARS PASCAL			
- DEVARS PASCAL	15,00	0,00	
Total de l'usager =	15,00	0,00	
EARL JADEAUD STEPHANE			
- BROUSSE CLAIRE	8,00	0,00	
- HIERS Jacques	16,00	0,00	
Total de l'usager =	24,00	0,00	
EARL PUY BRUN			
- DUCONGE NOEL	23,75	0,00	
- SEGUY DOMINIQUE	14,00	0,00	
Total de l'usager =	37,75	0,00	
EARL MOULIN MONDOT			
- LUCAS CYRIL	17,75	0,00	
- LUCAS CYRIL	0,00	0,00	
- MALLORANT Christine	15,00	0,00	
Total de l'usager =	32,75	0,00	
SCEA EARL LES MARTINS			
- JUIN François	25,00	0,00	
- MONTAUZIER FLORIMOND	0,00	0,00	
Total de l'usager =	25,00	0,00	
HASCOET Xavier			
- HASCOET Xavier	12,50	0,00	
Total de l'usager =	12,50	0,00	
SCEA LA SEIGNEURIE			
- JUIN Bernard	15,00	0,00	
Total de l'usager =	15,00	0,00	
Total sur la Structure =		162,00	0,00

MEMO : Unité S1 = Module Unité S2 =

POUVOIR

Je soussigné SCEA LA SEIGNEURIE, membre de ASA de Venduire, donne pouvoir à
M. *JULIEN FRANCOIS* de me représenter à la réunion de L'ASSEMBLEE DES PROPRIETAIRES le
19 mars 2026 à 14h00 et prendre part, en mon nom, aux délibérations et votes.

Fait à *Nantes*

, le *18/03/26*.

(signature précédée de la mention "Bon pour pouvoir")

Bon pour pouvoir

